

Le lundi 20 septembre 2010 – le vingt septembre deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de Formation de la Mairie de Bazancourt sous la Présidence de Monsieur Yannick KERHARO Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Annie – Paule VAUDE
M. Yannick KERHARO
M. Jérôme GILLE
M. Alain BOURDAIRE
Mme Nicole GLADE
M. Denis PETIT
M. Claude SCRABALAT
M. Hervé RENAULT
Mme Marie – France MOURLON
M. Claude VIGNON
M. Jean – Jack VELY
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Laurent DAUPHINOT
M. Gérard PARGNY
M. Max BOIRAME
M. Michel ARNOULD
M. Stéphane DORUCH
M. Jean – Michel LIESCH
M. Yannick HAVY
M. Jean – Claude VAILLANT

Absents excusés suppléés

Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA
M. James COQUART, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Marie – Odile LECLERE, excusée, ayant donné pouvoir à M. Claude SCRABALAT
M. Patrice MOUSEL, excusé, ayant donné pouvoir à M. Stéphane DORUCH

Absents excusés

M. André BLANCHARD
M. Jacky FAUCHEUX

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

N° 682
Informations sur la rentrée scolaire 2010/2011
26 pour

Monsieur Claude SCRABALAT, Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires présente à l'assemblée les effectifs scolaires constatés à la rentrée 2010/2011.

ÉCOLES PUBLIQUES
AUMENANCOURT
SAINT ETIENNE S/SUIPPE

- Maternelle

| | |
|----|----|
| PS | 16 |
| MS | 12 |
| GS | 20 |

2 Classes \Rightarrow 48 élèves

- Elémentaire

| | |
|-----|----|
| CP | 19 |
| CE1 | 20 |
| CE2 | 20 |
| CM1 | 20 |
| CM2 | 17 |

4 classes \Rightarrow 96 élèves

pour les deux écoles :

+ 1 poste d'emploi vie scolaire

BAZANCOURT

- Maternelle

| | |
|----|----|
| PS | 21 |
| MS | 30 |
| GS | 30 |

3 classes \Rightarrow 81 élèves

- Elémentaire

| | |
|-----|----|
| CP | 38 |
| CE1 | 36 |
| CE2 | 21 |
| CM1 | 30 |
| CM2 | 26 |

6 classes \Rightarrow 151 élèves

+ 1 poste d'Emploi Vie Scolaire

Pour les deux écoles :

+ ½ poste Maître spécialisé

Pour le secteur :

+ 1 poste de psychologue scolaire

+ 1 poste ZIL

BOULT SUR SUIPPE

- Maternelle

| | |
|-----|----|
| TPS | 8 |
| PS | 22 |
| MS | 37 |
| GS | 31 |

4 classes ⇒ 98 élèves (90)

- Elémentaire

| | |
|-----|----|
| CP | 23 |
| CE1 | 23 |
| CE2 | 14 |
| CM1 | 22 |
| CM2 | 26 |

5 classes ⇒ 108 élèves

HEUTREGIVILLE (Regroupement Pédagogique HEUTREGIVILLE/EPOYE/SAINT MASMES)

- Maternelle

| | |
|----|---|
| PS | 4 |
| MS | 4 |
| GS | 0 |

8 élèves

1 classe Petite Section et Moyenne Section
de 24 élèves (8 élèves) sur HEUTREGIVILLE

- Elémentaire

| | |
|-----|---|
| CP | 5 |
| CE1 | 3 |
| CE2 | 1 |
| CM1 | 2 |
| CM2 | 1 |

12 élèves

2 classes MS/GS/CP et CE1/CE2 pour 36 élèves sur

SAINT MASMES (9 élèves)

1 classe CM1/CM2 de 16 élèves sur EPOYE (3 élèves)

ISLES SUR SUIPPE

- Maternelle

| | |
|----|----------------------------|
| PS | 14 |
| MS | 9 |
| GS | 6+8 avec CP élémentaire |

1 classe \Rightarrow 37 élèves

- Elémentaire

| | |
|-----|---|
| CP | 9 |
| CE1 | 7 |
| CE2 | 7 |
| CM1 | 6 |
| CM2 | 6 |

2 classes \Rightarrow 35 élèves

Pour les 2 écoles

1/2 poste d'Emploi Vie Scolaire

WARMERVILLE

- Maternelle

| | |
|-----|----|
| TPS | 4 |
| PS | 22 |
| MS | 15 |
| GS | 26 |

3 classes \Rightarrow 67 élèves (63)

- Elémentaire

| | |
|-----|----|
| CP | 26 |
| CE1 | 23 |
| CE2 | 26 |
| CM1 | 26 |
| CM2 | 27 |

5 classes \Rightarrow 128 élèves

Pour les deux écoles

+ 1/2 poste Maître spécialisé

TOTAUX :

Maternelle 331 élèves (dont 12 TPS) 14 classes (- 1)

Elémentaire 518 élèves 22 classes (-4)

TOTAUX **849 élèves** **36 classes**

Ce qui représente une baisse globale de 5 élèves par rapport à 2009/2010. (17 élèves compte tenu des TPS).

ECOLE PRIVEE DU VAL DES BOIS A WARMERIVILLE

Effectifs non communiqués

COLLEGE DE BAZANCOURT**EFFECTIFS**

| | |
|------------------|-----------------------------|
| 6 ^{ème} | 112 |
| 5 ^{ème} | 102 |
| 4 ^{ème} | 99 |
| 3 ^{ème} | <u>90</u> |
| TOTAL | 403 |
| SEGPA | <u>30</u> |
| GLOBAL | 433 répartis ainsi : |

| | | |
|---|---|-----|
| Elèves de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe | : | 368 |
| Elèves de la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne | : | 55 |
| Autres | : | 10 |

D'autre part, 4 élèves du secteur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe fréquentent le collège de Witry les Reims.

Il indique que près de 120 000 € ont été engagés depuis début 2010 pour l'entretien de nos groupes scolaires (peintures, réfection des classes de cours, etc...)

SERVICE PERISCOLAIRE

L'état présenté ci-dessous retrace l'évolution du service périscolaire (matin, midi, soir).

Effectifs à la rentrée 2010/2011

| Septembre 2010 | | AS | BA | BO | IS | WA | WA Val des Bois | TOTAL |
|----------------|-------|-----------|------------|------------|-----------|------------|-----------------|------------|
| Matin | | 13 | 14 | 11 | 6 | 18 | | 62 |
| Midi | Mat. | 17 | 21 | 23 | 14 | 24 | 8 | 107 |
| | Elém. | 37 | 42 | 39 | 15 | 42 | 20 | 195 |
| Soir 1 | | 17 | 55 | 37 | 15 | 51 | | 175 |
| Soir 2 | | 2 | 10 | 10 | 4 | 23 | | 49 |
| TOTAL | | 86 | 142 | 120 | 54 | 158 | 28 | 588 |

Pour mémoire effectifs en fin d'année scolaire 2009/2010

| Juin 2010 | | AS | BA | BO | IS | WA | WA Val des Bois | TOTAL |
|--------------|-------|-----------|------------|------------|-----------|------------|-----------------|------------|
| Matin | | 12 | 11 | 12 | 4 | 18 | | 57 |
| Midi | Mat. | 17 | 22 | 28 | 9 | 20 | 11 | 107 |
| | Elém. | 37 | 49 | 38 | 11 | 35 | 21 | 191 |
| Soir 1 | | 16 | 65 | 40 | 10 | 42 | | 173 |
| Soir 2 | | 4 | 11 | 13 | 6 | 16 | | 50 |
| TOTAL | | 86 | 158 | 131 | 40 | 131 | 32 | 578 |

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE des effectifs scolaires et périscolaires et des travaux d'entretien réalisés.

N° 683
Subventions aux coopératives scolaires 2010/2011
26 pour

Monsieur Claude SCRABALAT indique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions à octroyer aux coopératives scolaires pour l'année 2010/2011 afin que celles-ci puissent mettre en œuvre leurs projets.

Il donne lecture de la proposition formulée par le bureau communautaire à savoir :

- versement d'un socle fixe sur la base de 21,43 € par élève à chaque coopérative, (+1%)
- Ajout d'une indemnité compensatrice permettant de garantir une subvention équivalente à celle accordée en 2003.

Ainsi, dans le cadre de ces dispositions la Communauté de Communes ne prend plus en charge les dépenses directes liées aux actions des coopératives (ex. : transport, goûter, etc...), les subventions octroyées les ayant intégrées.

Les coopératives scolaires doivent gérer leurs projets et justifier de l'emploi des subventions tous les ans en fin d'année scolaire.

Considérant les effectifs scolaires, il est proposé la répartition suivante :

| | Effectif 2009/2010 | Effectif 2010/2011 | Subvention 2009/2010 | Subvention 2010/2011 21,43€/élève | Compensation 2010/2011 | Subvention 2010/2011 à verser |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|---|---------------------------|-------------------------------------|
| Coop.Auménancourt | 141 | 144 | 4 907 | 3 086 | +1 976 | 5 062 |
| Coop.Maternelle Bazancourt | 96 | 81 | 2 037 | 1 736 | 0 | 1 736 |
| Coop.Elémentaire Bazancourt | 159 | 151 | 3 374 | 3 236 | 0 | 3 236 |
| Coop.Maternelle Boult s/Suipe | 95 | 98 | 2 016 | 2 100 | 0 | 2 100 |
| Coop.Elémentaire Boult/Suipe | 105 | 108 | 2 610 | 2 314 | + 397 | 2 711 |
| Coop.Maternelle Isles s/Suipe | 29 | 37 | 1 271 | 793 | + 845 | 1 638 |
| Coop.Elémentaire Isles s/Suipe | 34 | 35 | 2 273 | 750 | + 1 613 | 2 363 |
| Coop.Maternelle Warmerville | 61 | 67 | 1 294 | 1 436 | 0 | 1 436 |
| Coop.Elémentaire Warmerville | 134 | 128 | 3 767 | 2 743 | + 891 | 3 634 |
| TOTAL | 854 | 849 | 23 549 | 18 194 | + 5 722 | 23 916 |

Ce qui représente une augmentation de 1,56 % par rapport à 2009/2010 pour une baisse des effectifs de 0,59 %.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

DECIDE de verser les dites subventions aux coopératives scolaires.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget 2010.

N° 684
Modification du tableau des effectifs communautaires
26 pour

Il est proposé, compte tenu de départs en retraite, de mise en disponibilité de personnels et de réajustement de services, la modification suivante du tableau des effectifs communautaires :

AU 1^{er} OCTOBRE 2010

1. Après avis du Comité Technique Paritaire et accord de l'agent, transformation d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet comme suit :
Passage de 33/35^{ème} + H.C. à 28/35^{ème} + H.C.

AU 18 OCTOBRE 2010

2. Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe (ou 1^{ère} classe ou principal de 2^{ème} classe ou principal de 1^{ère} classe) à temps complet

AU 1^{er} NOVEMBRE 2010

3. Suppression d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet suite à départ en retraite à cette même date.
4. Transformation d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet comme suit :
Passage de 20,11/35^{ème} + H.C. à 28/35^{ème} + H.C. + H.S.
5. Transformation d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet comme suit :
Passage de 14,50/35^{ème} à 28/35^{ème} + H.C. + H.S.
6. Transformation d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet comme suit :
Passage de 7,18/35^{ème} à 18,21/35^{ème} + H.C.
7. Transformation d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet comme suit :
Passage de 30/35^{ème} à 30,49/35^{ème} + H.C.
8. Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour 30,43/35^{ème} + H.C. pour l'année scolaire 2010/2011 (jusqu'au 31 août 2011)
9. Suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour 20/35^{ème}.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE les points 1,2 et 8

EMET un avis favorable pour les points 3, 4, 5, 6, 7 et 9 qui seront transmis pour avis au Comité Technique Paritaire et soumis à l'accord des agents concernés (points 4, 5, 6 et 7).

N° 685
Mise en place d'un contrat d'apprentissage
26 pour

Monsieur le Président informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place des contrats d'apprentissage au sein de notre collectivité.

Il propose de recruter pour 2 ans, Mademoiselle Fiona MACLACHLAN pour préparer un BEPA SERVICES AUX PERSONNES au CFA de l'Epine (980 h de cours) et au sein de notre structure pour le reste du temps (2 206 h sur 2 ans).

Au sein de nos services elle serait sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage identifié en la personne de Monsieur Jean Baptiste LAVAURE, Directeur du service "Jeunesse Enfance Education" de la Communauté de Communes et assumerait les tâches suivantes :

- animations périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration scolaire), estimation 490 heures sur 2 ans.
- animations extrascolaires (mercredi, vacances scolaires), estimation 1 436 heures sur 2 ans.
- secrétariat et accueil du public, estimation 280 heures sur 2 ans.

Le coût pour notre collectivité est neutre sachant que, durant cette période, nous n'aurons pas à recruter de vacataires périscolaires ou extrascolaires sur la base des 1 926 heures qu'elle y consacra au titre de ce contrat d'apprentissage.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de la mise en place du contrat d'apprentissage sus visé dans les conditions précisées ci-dessus.

N° 686
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2007/2010 CAF
Avenant n° 3 au Contrat
26 pour

Considérant le contrat initial et les avenants n° 1 et 2 passés au titre du Contrat Enfance Jeunesse auprès de la Caisse l'Allocations Familiales pour la période 2007/2010.

Considérant la modification des conditions d'accueil au titre du multi accueil de Boulton sur Suipe portant création de 5 places supplémentaires approuvée par la PMI.

Il est proposé au Conseil Communautaire de signer un avenant modificatif n° 3 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour ajuster le Contrat Enfance Jeunesse 2007/2010 afin de prendre en compte cette évolution.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE cette démarche et

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 3 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2007/2010.

N 687
Fouilles archéologiques à Warmeriville
26 pour

La SIABA, mandataire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe dans le cadre de la construction d'un pôle scolaire à Warmeriville (51110) a procédé le 21 juillet 2010 à une mise en concurrence en procédure adaptée pour la réalisation des travaux de fouilles archéologiques complémentaires sur l'emprise du projet (environ 10 000 m² sur 3 secteurs de tailles différentes) située lieu-dit La Fosse Pichet.

Deux offres émanant des sociétés EVEHA (Limoges 87) et ARCHEOPOLE (Linselles 59) ont été reçues avant la date limite du 27 août 2010.

Après analyse de ces offres, le montant du marché a été arrêté à la somme de 149 265,00 € HT correspondant à l'offre de l'entreprise EVEHA.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VALIDE la procédure de consultation,

AUTORISE le Président à signer le marché à passer avec la Société EVEHA pour 149 265 € H.T. soit 178 520,94 € T.T.C.

La dépense sera inscrite au budget annexe ZA du Val des Bois 4^{ème} tranche.

N° 688

***Construction d'un pôle scolaire et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.
Indemnisation des architectes membres du Jury de Concours. Planning de l'opération
26 pour***

Vu le Code des Marchés,

Vu la délibération n° 679 du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2010 autorisant le lancement des procédures réglementaires relatives à la construction d'un pôle scolaire et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'indemnisation des architectes qui se déplacent pour participer au jury de concours,

Vu la présentation du planning prévisionnel de l'opération,

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de fixer l'indemnité à 200 € forfaitaire pour chaque participation au jury de concours des architectes suivants :

- Monsieur Sébastien DA ROSA
ADS ARCHITECTURE
10400 PONT SUR SEINE
- Mademoiselle Ophélie LAMBRECHT
Stagiaire au Cabinet JUVENELLE
10110 BAR SUR SEINE

ET PREND NOTE du planning de l'opération.

N° 689

***Pôle scolaire et de services.
Modification de l'indemnité à verser aux 2 architectes qui ne seront pas retenus à l'issue de la
procédure de concours.
26 pour***

Considérant la délibération n° 679 en date du 5 juillet 2010 fixant dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre lié à la construction du pôle scolaire et de services, le montant de l'indemnité à verser aux 2 architectes non retenus à 16 000 € TTC.

Considérant le courrier reçu le 30 juillet 2010 par le SIABA, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe de la part de l'Ordre des Architectes en date du 16 juillet 2010 nous mettant en garde sur la relative faiblesse de la prime attribuée aux candidats non retenus.

Vu l'argumentation développée, il est proposé au Conseil Communautaire de porter l'indemnité à 18 315 € TTC par candidat non retenu.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ACCEPTE cette modification

N° 690
Compte rendu de la commission patrimoine du 15 septembre 2010
26 pour

M. le Président, en l'absence de M. Patrice MOUSEL, fait le compte rendu de la Commission qui s'est tenu le 15 septembre 2010 concernant la restructuration du pôle scolaire et de services de Boulton sur Suipe.

Le Cabinet MG CONSEIL, notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a présenté les éléments suivants :

1. Site d'implantation et définition du périmètre de l'opération,

La commission propose de valider le schéma suivant :

Emprise actuelle des écoles et du foyer rural à laquelle il convient d'ajouter l'emprise située entre la RD 74 et l'école maternelle à côté de la Mairie, le bas du bloc de logements communaux et le bâtiment occupé par les Sapeurs Pompiers situé à proximité du foyer rural (voir plans joints pages 3 et 6, zones en rouge et bleue).

Au terme de l'opération la partie située le long de la rue Neuve sera restituée à la Commune de Boulton sur Suipe (jaune sur le plan).

La commune de Boulton sur Suipe lors de son prochain Conseil municipal aura à délibérer sur cette question.

La Commune de Boulton sur Suipe s'est également engagée à unifier le zonage en zone UC de l'ensemble de la zone nécessaire au projet au PLU.

2. Les accès et le volet environnemental (cibles détaillées page 14 jointe) ont été ensuite abordés puis le programme a été présenté sur la base suivante :
 - 4 classes en maternelle
 - 6 classes en élémentaire
 - des locaux communs partagés
 - une restauration scolaire
 - un accueil de centre de loisirs (2 salles et un local rangement)

Le détail des surfaces est annexé au présent compte rendu (pages 9 à 11).

| | | |
|---|---|---------------------|
| - Locaux communs | : | 491 m ² |
| - Ecole élémentaire | : | 517 m ² |
| - Ecole maternelle | : | 493 m ² |
| - Restaurant scolaire et accueil périscolaire | : | 440 m ² |
| - Espaces extérieurs | : | 2050 m ² |

Le schéma fonctionnel de l'opération est également projeté (pages 12 et 13).

3. Le phasage de l'opération est ensuite abordé (page 8 jointe).

Il pourrait se dérouler en 4 étapes sur une période d'environ 18 mois auxquels il faut ajouter 6 mois d'études préalables.

Durant cette période, l'appoint de la salle des fêtes de Boulton sur Suipe sera nécessaire pour permettre d'accueillir les élèves durant les travaux.

Enfin, une estimation globale du coût des travaux est présentée. C'est environ 4 millions d'euros TTC qu'il faut prévoir pour cette opération de réhabilitation/extension sur site.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE le compte rendu présenté et

VALIDE le périmètre et le lieu d'implantation de l'opération dans l'attente de l'accord de la Commune de Boulton sur Suipe quant à l'implantation foncière et à l'harmonisation du zonage et du règlement du PLU de Boulton sur Suipe.

N° 691

Décisions relatives aux abattements applicables à la taxe d'habitation 26 pour

Le Président expose à l'organe délibérant, qu'à compter de 2011, la Communauté qui lève la fiscalité professionnelle unique, percevra l'intégralité de la part de la taxe d'habitation perçue jusqu'en 2010 par le département.

A ce titre, Le Président rappelle qu'à compter de 2011, la Communauté de Communes devient fiscalement une Communauté de Communes à fiscalité mixte de droit.

Elle disposera donc de la capacité à lever la fiscalité sur les ménages (TH, TFB et TFNB)

A titre indicatif, les taux de la fiscalité 2010 issus des transferts du Conseil Général et du Conseil Régional pourraient être les suivants :

| | | |
|----------|---|----------------|
| - TH | : | 7,42% |
| - TFB | : | 0% |
| - TFNB | : | 0,97% |
| - TATFNB | : | 13,17 % (figé) |
| - CFE | : | 17,17 % |

Il précise que l'article 1411 du Code général des Impôts stipule que « les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent décider de fixer eux-mêmes le montant des abattements applicables à la taxe d'habitation.

Dans ce cas, la valeur locative moyenne servant de référence pour le calcul des abattements (obligatoires et facultatifs) est la valeur locative moyenne des habitations de l'EPCI. En l'absence de délibération, les abattements applicables sont (le cas échéant) ceux résultant des votes des conseils municipaux, calculés sur la valeur locative moyenne de la commune »

A titre d'information, les abattements décidés par le Conseil Général et qui s'appliquaient en 2010 (sur les valeurs locatives moyennes départementales) étaient les suivants :

| | | |
|---|---|--------------------------|
| - abattement spécial à la base | : | 5 % |
| - abattement général à la base | : | 0 % |
| - abattement spécial de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides | : | NON |
| - abattement pour personnes à charge (rangs 1 et 2) | : | 10 % minimum obligatoire |
| -abattement pour personnes à charge (rangs 3 et suivants) | : | 15 % minimum obligatoire |

Il précise également que :

- les abattements (obligatoires et facultatifs) qui diminuent la base totale imposable, sont à la charge des collectivités,
- les compensations versées à l'EPCI au titre de la réforme de la taxe professionnelle (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et, le cas échéant, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) sont calculés notamment en fonction du produit de taxe d'habitation transféré (tenant compte des abattements facultatifs et des taux votés par le département en 2010),
- le dégrèvement (plafonnement à 3,44 % des revenus) dont peuvent par ailleurs bénéficier certains contribuables (en vertu de l'article 1414 A du CG) – pris en charge par l'Etat – peut subir une réduction (à la charge du contribuable) lorsqu'une collectivité a supprimé un ou plusieurs abattements en vigueur en 2003 (ou en a réduit un ou plusieurs taux),
- lorsque la communauté décide sa propre politique d'abattements (quelle qu'elle soit), ceux-ci s'appliquent à la part intercommunale de taxe d'habitation dans l'ensemble des communes membres et sont calculés à partir de la valeur locative moyenne intercommunale, ce qui place les contribuables intercommunaux à un même niveau (quant à l'impôt intercommunal). Dans le cas contraire (si la communauté ne décide pas sa propre politique d'abattements), ce sont les abattements fixés, le cas échéant, par la commune concernée qui s'appliquent (sur la valeur locative moyenne communale).

Le Président fait part à l'assemblée des simulations réalisées sur les conséquences des différents abattements possibles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE FIXER les mêmes taux d'abattements facultatifs à la taxe d'habitation que ceux appliqués en 2010 par le département de la Marne à savoir :

- abattement général à la base : 0 % (0%, 5%, 10% ou 15% de la valeur locative moyenne intercommunal) ;
- abattement spécial à la base : 5 % (0%, 5%, 10% ou 15% de la valeur locative moyenne intercommunale),
- abattement spécial de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides : non
- majoration de l'abattement obligatoire pour charges de famille (personnes des rangs 1 et 2) : 0 point (0,5 ou 10 points supplémentaires au taux obligatoire de 10 %),
- majoration de l'abattement obligatoire pour charges de famille (personnes des rangs 3 et plus) : 0 point (0,5 ou 10 points supplémentaires au taux obligatoire de 15%).

Ces décisions prendront effet à compter de 2011 (dans la mesure où la délibération est prise avant le 1^{er} novembre 2010).

N° 692
Syndicat Mixte Ouvert.
Aménagement du Nord Rémois

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de création d'un Syndicat Mixte Ouvert d'Aménagement du Nord Rémois qui serait un syndicat à la carte avec pour compétence obligatoire les « études » et comme compétence facultative les « réalisations d'opérations » laissée à l'appréciation des collectivités adhérentes.

Il distribue à chaque conseiller le projet de statuts adressé le 16 juillet 2010 par Monsieur le Sous – Préfet de Reims lui demandant d'inviter le Conseil Communautaire à se prononcer sur l'adhésion au dit Syndicat Mixte Ouvert en lui soumettant le projet de statut susvisé.

Il indique que les maires des 7 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe en ont été destinataires pour parfaite information.

Quelques explications complémentaires sont apportées par Messieurs KERHARO et RIFFE qui ont participé aux réunions de comité de pilotage concernant la mise en place de ce syndicat.

M. KERHARO rappelle qu'il ne faut pas refuser de participer à ce type d'instance nécessaire au développement de nos territoires respectifs du Nord Rémois.

Il convient bien sûr de border très clairement les champs d'intervention et les financements de ce syndicat.

Les statuts tels que présentés nécessitent obligatoirement des modifications et des ajustements en fonction des questionnements que nous avons déjà formulés au comité de pilotage et qui n'ont pas forcément été pris en compte dans cette version des statuts.

Aussi, afin de prendre en compte tous les avis, il est proposé au Conseil Communautaire une réunion de travail le lundi 22 novembre 2010 en Mairie de Bazancourt, à laquelle pourrait être convié Laurent BERNARD en qualité d'Assistant juridique, pour une relecture attentive des statuts, afin de peser les avantages et les inconvénients liés à la mise en place de ce syndicat et pour proposer des modifications aux statuts permettant à un prochain Conseil Communautaire de se prononcer en parfaite connaissance du dossier.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE cette démarche

N° 693

Rapport d'activités 2009.

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Plaine et Montagne Rémoises

Monsieur Claude VIGNON Vice – Président en charge de la Commission Environnement présente à l'assemblée le rapport d'activités 2009 établi par le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Plaine et Montagne Rémoises concernant les déchets ménagers.

Ce document est tenu à la disposition du public.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de ce rapport.

N° 694

Délégation exercée par le bureau communautaire

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Bureau communautaire au titre de la délibération n° 464 du 17 avril 2008 à savoir :

- Délibération B33 du 13 septembre 2010

Afin d'ajuster le budget 2010,

Il est décidé de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général

| | | |
|---------------|----------------------------------|----------|
| Article 6042 | Achat de prestations de services | 19 000 € |
| Article 60623 | Alimentation | 10 000 € |
| Article 60632 | Fournitures de petit équipement | 3 000 € |
| Article 6068 | Autres matières et fournitures | 5 400 € |

| | | |
|---------------|--|------------------|
| Article 60612 | Energie Electricité | 4 500 € |
| Article 60613 | Chauffage urbain | 5 500 € |
| Article 6135 | Locations mobilières | 1 000 € |
| Article 61522 | Entretien des bâtiments | 76 600 € |
| Article 61551 | Entretien et réparation matériel roulant | 1 000 € |
| Article 6156 | Maintenances | 3 700 € |
| Article 616 | Primes d'assurances | 1 000 € |
| Article 6184 | Versement à des organismes de formation | 1 000 € |
| Article 6232 | Fêtes et cérémonies | 1 400 € |
| Article 6236 | Catalogues et imprimés | 600 € |
| Article 6237 | Publications | 2 000 € |
| Article 6283 | Frais de nettoyage des locaux | 2 000 € |
| Article 6355 | Taxes et impôts sur véhicules | 50 € |
| Article 6358 | Autres droits | <u>850 €</u> |
| TOTAL | | 138 600 € |

Chapitre 012 Charges de Personnels

| | | |
|---------------|-------------------------------------|-----------------|
| Article 64168 | Autres emplois d'insertion | 7 800 € |
| Article 6455 | Cotisations assurances du personnel | <u>7 000 €</u> |
| TOTAL | | 14 800 € |

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

| | | |
|--------------|------------------------------------|----------------|
| Article 654 | Pertes sur créances irrécouvrables | <u>2 773 €</u> |
| TOTAL | | 2 773 € |

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

| | | |
|--------------|--|------------------|
| Article 673 | Titres annulés (émis au cours d'ex.antér.) | 3 402 € |
| Article 678 | Autres charges exceptionnelles | <u>- 3 402 €</u> |
| TOTAL | | 0 € |

Chapitre 042 Opérations d'ordre

| | | |
|---------------|------------------------------|-------------------------|
| Article 6811 | Dotations aux amortissements | <u>27 €</u> |
| TOTAL | | 27 € |
| GLOBAL | | <u>156 200 €</u> |

RECETTES

Chapitre 70 Produits des services

| | | |
|---------------|---|-----------------|
| Article 7067 | Redevances et droits service scolaire et d'enseignement | 46 100 € |
| Article 70848 | Mise à disposition de personnel facturée aux autres | <u>13 600 €</u> |
| TOTAL | | 59 700 € |

Chapitre 73 Impôts et taxes

| | | |
|--------------|------------------------|-----------------|
| Article 7311 | Contributions directes | <u>15 443 €</u> |
| TOTAL | | 15 443 € |

Chapitre 013 Atténuation des charges

| | | |
|--------------|---|--------------|
| Article 6459 | Remboursement sur charges S.S. et prévoy. | <u>954 €</u> |
| TOTAL | | 954 € |

| | | |
|---|--------------------------------------|-----------------|
| <u>Chapitre 74 Dotations et participations</u> | | |
| Article 74718 | Autres participations Etat | 9 300 € |
| Article 7472 | Participations Région | 7 345 € |
| Article 7478 | Subv. et particip. Autres organismes | <u>49 417 €</u> |
| | TOTAL | 66 062 € |

| | | |
|---|-------------------------------------|-----------------|
| <u>Chapitre 75 Autres produits de gestion courante</u> | | |
| Article 758 | Produits divers de gestion courante | <u>10 235 €</u> |
| | TOTAL | 10 235 € |

| | | |
|--|---|----------------|
| <u>Chapitre 77 Produits exceptionnels</u> | | |
| Article 7788 | Autres produits exceptionnels | 119 € |
| Article 773 | Mandats annulés (émis au cours d'ex.ant.) | <u>3 441 €</u> |
| | TOTAL | 3 560 € |

| | | |
|---|---|--------------|
| <u>Chapitre 042 Opérations d'ordre</u> | | |
| Article 777 | Quote-part subv.invest.transf.cpte résultat | <u>246 €</u> |
| | TOTAL | 246 € |

GLOBAL 156 200 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 10005 Pôle scolaire et de services du Secteur Est

| | | |
|--------------|-------------------|------------------|
| Article 2115 | Terrains bâtis | + 4 596 € |
| Article 2031 | Frais d'études | - 5 442 € |
| Article 2033 | Frais d'insertion | + 846 € |
| Article 2313 | Construction | <u>+ 7 548 €</u> |
| | TOTAL | + 7 548 € |

Opération 10006 Entretien de la rivière Suiippe

| | | |
|--------------|-------------------|------------------|
| Article 2031 | Frais d'études | - 1 342 € |
| Article 2033 | Frais d'insertion | <u>+ 1 342 €</u> |
| | TOTAL | 0 € |

OPERATIONS FINANCIERES

Chapitre 040 Opérations d'ordre

| | | |
|---------------|------------------------------------|--------------|
| Article 13912 | Subv.invest.transf.compte résultat | <u>246 €</u> |
| | TOTAL | 246 € |

GLOBAL 7 794 €

RECETTES

Opération 10003 Crèche de Boulton sur Suiippe

| | | |
|--------------|--------------------|--------------|
| Article 1328 | Autres subventions | - 862 € |
| Article 2313 | Constructions | <u>862 €</u> |
| | TOTAL | 0 € |

OPERATIONS NON AFFECTEES

Chapitre 13 Subventions d'investissement

| | | |
|--------------|----------------------------------|----------------|
| Article 1311 | Etat et établissements nationaux | <u>1 800 €</u> |
| | TOTAL | 1 800 € |

OPERATIONS FINANCIERES

Chapitre 10 Dotations frais divers et réserves

| | | |
|---------------|-------|---------|
| Article 10222 | FCTVA | 5 967 € |
|---------------|-------|---------|

Chapitre 040 Opérations d'ordre

| | | |
|---------------|-------------------------------------|----------------|
| Article 28183 | Amortissement mat.bureau et inform. | <u>27 €</u> |
| | TOTAL | 5 994 € |
| | <u>GLOBAL 7 794 €</u> | |

N° 695

Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- ✓ *Une convention a été passée en date du 25 mars 2010 entre l'Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice I.S.R.P. 9 bis rue du Bouquet de Longchamp à PARIS représentée par le Directeur des Etudes M. Gérard HERMANT d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO et Melle Crescence NICOLAS d'autre part qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt pour la période du 22 mars au 8 avril 2010
(arrêté 2010/29 du 30 mars 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 24 mars 2010 entre la SARL INFRES Institut de Formation en Restauration 59390 LYS LES LANNOIS représentée par la directrice Mme Anne VERNAECKT d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO d'autre part, concernant la formation « les bonnes pratiques hygiène/Méthode HACPP cuisine satellite » qui se déroulera le mercredi 21 avril 2010.
(arrêté 2010/30 du 30 mars 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 12 mars 2010 avec Mme Karine HUDZIK directrice de l'école élémentaire de Bazancourt, M. Alain NAUDIN, enseignant à l'école élémentaire de Bazancourt d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 lu 12 avril au 16 avril 2010.
(arrêté 2010/31 du 31 mars 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 24 mars 2010 avec M. Florian MACHET enseignant à l'école élémentaire de Warmeriville d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du 12 avril au 16 avril 2010.
(arrêté 2010/32 du 2 avril 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 15 avril 2010 entre l'AFPA à Montreuil représentée par Mme Fabienne LEBLANC directrice du centre AFPA de Reims d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part et Mme Sabine SOUCHU qui effectuera un stage à l'école de Boulton sur Suipe et au CLSH pour la période du 19 avril au 7 mai 2010.
(arrêté 2010/40 du 19 avril 2010)*

- ✓ *Une convention reçue à la Sous – Préfecture de Reims en date du 9 avril 2010 a été passée entre la PAIO des Cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe représentée par son Vice – Président M. Max BOIRAME d'autre part concernant la subvention de fonctionnement de la PAIO. (arrêté 2010/42 eu 3 mai 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 3 mai 2010 entre le Lycée Professionnel Joliot Curie à Reims représentée par son proviseur M. Gilles GLADIEUX d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt d'autre part et Melle Wendy LEJEUNE qui effectuera un stage à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour la période du 7 juin au 2 juillet 2010. (arrêté 2010/46 du 3 mai 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 1^{er} octobre 2009 entre l'APFA à REIMS représentée par sa directrice Mme Fabienne LEBLANC d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt d'autre part, concernant l'accueil d'une action de formation « Emergence de Projet Professionnel » pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 juillet 2010. (arrêté 2010/47 du 3 mai 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 12 mai 2010 entre l'AFPA à Montreuil représentée par Mme Fabienne LEBLANC Directrice du centre AFPA de Reims d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt d'autre part, et Melle Julie VERWAERDE qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt du 17 mai au 4 juin 2010. (arrêté 2010/50 du 17 mai 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 27 mai 2010 avec l'UFCV 21 rue Dieu Lumière à Reims représentée par M. Jean-Claude PHILBERT d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part et Melle Anne-Laure BIANCHI pour assurer la réalisation du stage pratique BAFA qui se déroulera le 2 juin, le 23 juin et du 5 au 23 juillet 2010. (arrêté 2010/51 du 2 juin 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 27 mai 2010 avec l'UFCV 21 Rue Dieu Lumière à Reims représentée par M. Jean-Claude PHILBERT d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part et Melle Shirley VALLOT pour assurer la réalisation du stage pratique BAFA qui se déroulera le 9 juin, le 23 juin et du 5 au 23 juillet 2010 à Boulé sur Suipe, Bazancourt ou Warmeriville. (arrêté 2010/52 du 2 juin 2010)*
Une convention a été passée en date du 28 mai 2010 entre M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'une part et M. Emmanuel CHAUVIN Président de l'Association des Parents d'élèves des écoles publiques de Warmeriville d'autre part pour la mise à disposition des locaux scolaires de l'école maternelle de Warmeriville le samedi 5 juin 2010. (arrêté 2010/53 du 2 juin 2010)
- ✓ *Une convention a été passée en date du 25 mai 2010 entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bazancourt représenté par M. Jérôme GILLE Président délégué d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part concernant la prestation de services pour un séjour à Morzine destiné à 16 enfants de 11 ans du 3 avril au 10 avril 2010. (arrêté 2010/54 du 2 juin 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 27 mai 2010 entre M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'une part, Mme Corinne GENDRON Présidente de l'Association des Parents d'élèves de l'école maternelle de Bazancourt et Mme Violaine BAUSSERON Directrice de l'école maternelle de Bazancourt d'autre part, à l'occasion de la fête de fin d'année des écoles vendredi 4 juin 2010. (arrêté 2010/55 du 4 juin 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 31 mai 2010 avec l'UFCV 21 rue Dieu Lumière à REIMS représenté par M. Jean-Claude PHILBERT d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt d'autre part et Melle Laëtitia ROUSSEL pour assurer la réalisation du stage pratique BAFA qui se déroulera le 2 juin et le 16 juin 2010 à Boulé sur Suipe. (Arrêté 2010/56 du 2 juin 2010)*

- ✓ Une convention a été passée en date du 11 juin 2010 avec l'UFCV 21 rue Dieu Lumière à REIMS représentée par M. Jean-Claude PHILBERT d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt d'autre part et Melle Shirley VALLOT pour assurer la réalisation du stage pratique BAFA qui se déroulera du 21 au 25 juin 2010 à Boul't sur Suipe, Bazancourt ou Warmeriville.
(arrêté 2010/59 du 15 juin 2010)
- ✓ Une convention a été passée en date du 2 juin 2010 avec Mme Hélène GRANDJEAN, enseignante à l'école élémentaire de Boul't sur Suipe d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt d'autre part en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du 23 août au 27 août 2010.
(arrêté 2010/61 du 22 juin 2010)
- ✓ Une convention a été passée en date du 18 juin 2010 avec Mme Christelle MALLOUET-MAITRE enseignante à l'école élémentaire de Warmeriville d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du 5 juillet au 9 juillet 2010.
(arrêté 2010/62 du 22 juin 2010)
- ✓ Une convention a été passée en date du 18 juin 2010 avec Mme Laurence DEUTSCH enseignante à l'école élémentaire de Warmeriville d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt d'autre part en vue d'un stage de remise à niveau CM2 du 5 juillet au 9 juillet 2010.
(arrêté 2010/63 du 22 juin 2010)
- ✓ Une convention a été passée en date du 18 juin 2010 avec M. Florian MACHET enseignant à l'école élémentaire de Warmeriville d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Bazancourt d'autre part en vue d'un stage de remise à niveau CM2 du lundi 23 août au 27 août 2010.
(arrêté 2010/64 du 22 juin 2010)
- ✓ Une convention a été passée en date du 29 juin 2010 entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Mme Fabienne LEBLANC Directrice du Centre AFPA de Reims d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, représentée par M. Yannick KERHARO Président d'autre part et Melle Julie VERWAERDE qui a effectué un stage à la crèche « Les P'tits Boul'ts » à Boul't sur Suipe pour la période du 30 juin 2010 au 21 juillet 2010.
(Arrêté 2010/69 du 2 juillet 2010)
- ✓ Une convention a été passée en date du 24 juin 2010 entre Mme Nadia DOUSSAINT Président de l'Association LE FOYER VOLUME à Warmeriville d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part et M. Patrice MOUSEL Maire de la Commune de Warmeriville pour l'utilisation du Foyer Volume par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pendant le temps du Centre de Loisirs du 5 juillet 2010 au 6 août 2010.
(Arrêté 2010/71 du 12 juillet 2010)
- ✓ Une convention a été passée en date du 2 juillet 2010 entre M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'une part, Mme Virginie FLAMBERT Présidente de l'OGEC de l'école privée du Val des Bois à Warmeriville et Mme Bénédicte MOUTARDE Directrice de l'école privée du Val des Bois pour l'accueil en restauration scolaire à Warmeriville des élèves de l'école privée du Val des Bois pour l'année scolaire 2010/2011.
(Arrêté 2010/72 du 16 juillet 2010)
- ✓ Une convention a été passée en date du 15 juillet 2010 entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Mme Fabienne LEBLANC Directrice du Centre AFPA de Reims d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part et Melle Julie VERWAERDE qui effectuera un stage au Service Jeunesse Enfance Education pour la période du 22 juillet 2010 au 28 juillet 2010.
(Arrêté 2010/73 du 28 juillet 2010)
- ✓ Un marché a été passé en date du 26 août 2010 entre la SC BTP 51 9 rue des Censes à Warmeriville, représentée par M. Dominique PINTO Gérant et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe concernant le repérage amiante et plomb avant travaux de réhabilitation et de restructuration du pôle scolaire de la commune de Boul't sur Suipe.
(arrêté 2010/84 du 26 août 2010)

- ✓ *Un acte d'engagement a été passé en date du 4 septembre 2010 entre la SCP BARNET PELLETIER DUYME Géomètres experts 14 avenue du Général de Gaulle à Reims représentée par son gérant M. Claude BARNET d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part concernant des travaux topographiques et des relevés de bâtis avant travaux de réhabilitation et de restructuration du pôle scolaire de la commune de Boul't sur Suipe pour un montant de 17 028,05 € TTC.
(Arrêté 2010/85 du 4 septembre 2010)*
- ✓ *Une convention de partenariat a été passée en date du 30 août 2010 entre la Commune de Bazancourt représentée par Monsieur Laurent MARECHEAU Premier Adjoint au Maire et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe représentée par M. Yannick KERHARO Président, concernant le TRES HAUT DEBIT.
(Arrêté 2010/86 du 6 septembre 2010)*
- ✓ *Un avenant n° 2 à la convention du 2 septembre 2008 a été passée en date du 10 août 2010 entre la Société API RESTAURATION 45 avenue de Laon à Reims représentée par M. Thierry VATEL Directeur Régional et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe représentée par M. Yannick KERHARO Président, concernant la fourniture de repas livrés cuisinés à compter du 1^{er} septembre 2010.
(Arrêté 2010/87 du 6 septembre 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 13 juillet 2010 entre l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture du Chemin Vert Place du 11 novembre à Reims représentée par sa Directrice Mme Françoise BRESSAN d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe représentée par M. Yannick KERHARO Président d'autre part, concernant la formation de Melle Emilie CARRE qui effectuera un stage pour l'encadrement des jeunes enfants du 22 novembre 2010 au 17 décembre 2010.
(Arrêté 2010/88 du 6 septembre 2010)*

N° 696

***Motion concernant la suppression de postes d'Assistants de Vie Scolaire au sein des différents établissements scolaires situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe
26 pour***

Pour faire suite au Conseil Communautaire du 5 juillet 2010 et à la remarque formulée par Monsieur Alain DETIENNE quant à la baisse des moyens d'encadrement humain mise en œuvre dans différents établissements scolaires de notre Communauté de Communes,

A titre d'exemple :

A la rentrée 2010 :

Le collège de Bazancourt perdra un demi poste d'Assistant de Vie Scolaire.

Les écoles élémentaires de Bazancourt et de Warmeriville perdront le poste d'Assistant de Vie Scolaire qu'elles se partageaient.

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.) du collège de Bazancourt est, elle aussi, menacée pour l'avenir vu les faibles effectifs qui y sont aujourd'hui affectés, les critères d'accès aux sections spécialisées ayant été modifiés et particulièrement durcis.

Cette réduction des moyens d'encadrement tant au niveau de l'enseignement que de la surveillance et du soutien scolaire générera à terme de plus en plus de situations d'échec scolaire aboutissant à l'exclusion sociale et donc à la désocialisation de certains publics aujourd'hui fragilisés.

Le prix à payer en terme de réduction des moyens d'encadrement dans nos établissements scolaires eu égard aux minuscules économies réalisées, car ces personnels perçoivent des salaires modestes, est sans commune mesure et risque de conduire à des dépenses bien plus lourdes à l'avenir.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter de l'Etat la prise en compte de ces remarques afin de maintenir les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement pédagogique de nos établissements scolaires sachant qu'aucune baisse locale d'effectifs ne justifie ces décisions d'économie et que par ailleurs nous mettons tout en œuvre, conformément à nos compétences, pour mettre à la disposition des élèves de nos territoires des moyens importants sous forme de locaux et de personnels et que nous attribuons des aides financières diverses.

Aussi, il n'est pas concevable que les collectivités territoriales se substituent à l'Etat dans ce champ de compétences relevant des missions régaliennes et qui ne peuvent être supportées par les collectivités pour des raisons d'équité et de cohérence nationale ainsi que budgétaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE cette démarche,

SOLLICITE de l'Etat une meilleure approche de cette réduction pour que nos élèves puissent recevoir un enseignement de qualité délivré dans de bonnes conditions pédagogiques et bénéficient d'un encadrement et d'une surveillance répondant aux enjeux et aux ambitions de la Nation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55 le lundi 20 septembre 2010